RAPPORT ANNUEL 2024

ANICAP
Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

JUIN 2025

SOMMAIRE

BUDGET 01

ORGANISATION 02

LE MOT DU PRÉSIDENT 03

CONJONCTURE CAPRINE 05

AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE
DES TROUPEAUX CAPRINS : UN ENGAGEMENT FORT DE L'ANICAP 12

FOCUS SUR LE BIO 19

L'ANICAP AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE
EN PRODUCTION FERMIÈRE ET EN FABRICATION AU LAIT CRU 21

FOCUS SUR LA CONDUITE D'ÉLEVAGE ET LA REPRODUCTION 27

L'ANICAP, PARTENAIRE DE L'INNOVATION GÉNÉTIQUE
AU SERVICE DE L'ÉLEVAGE CAPRIN 28

L'ANICAP MOBILISÉE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 30

DES DÉMARCHES DE PROGRÈS POUR ASSURER
LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE 36

LES ACTIONS RÉGIONALES D'INTÉRÊT NATIONAL 39

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS :
UNE ACTION FONDATRICE DE L'ANICAP 41

BUDGET | RÉPARTITION DU BUDGET DE L'ANICAP EN 2024

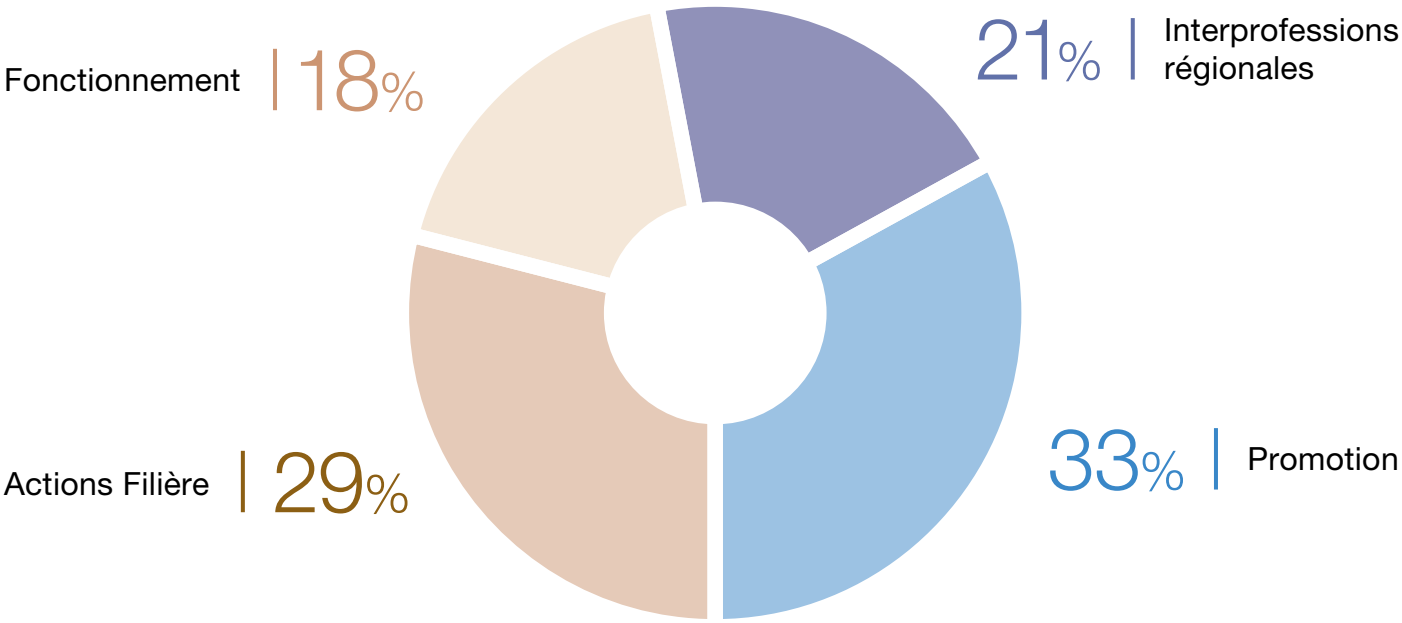

Le budget de l'ANICAP repose sur les cotisations interprofessionnelles qui sont versées par tous les opérateurs à raison de :

3,50 €/1000 litres

pour les producteurs livreurs dont le lait est collecté par une laiterie

4 €/1000 litres

pour les producteurs laitiers fermiers qui transforment leur lait à la ferme

1 €/1000 litres

pour les transformateurs de lait de chèvre

Ces cotisations interprofessionnelles sont rendues obligatoires par les pouvoirs publics pour tous les acteurs de la filière caprine par un arrêté paraissant au Journal Officiel.

Les missions de l'ANICAP sont encadrées par la réglementation européenne et française.

ORGANISATION

L'ANICAP, PORTE-PAROLE DE LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE FRANÇAISE

Créée en 1983 et reconnue par les pouvoirs publics français et européens, l'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de chèvre, les entreprises laitières privées et les coopératives laitières réunis en collèges.

Elle incarne la volonté commune de ses trois collèges d'œuvrer pour une filière laitière caprine durable, résiliente et créatrice de valeur, ancrée dans les territoires et à l'écoute de la société civile.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des trois collèges. Ensemble, ils déterminent la stratégie collective de la filière à court et moyen termes en s'appuyant sur une équipe de cinq salariées.

ANICAP
Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

LA COOPÉRATION AGRICOLE LAITIÈRE

Collège Coopératives laitières

Mickaël Lamy
Président de l'ANICAP
Représentant du collège
Coopératives laitières

FNEC CR Confédération paysanne

Collège Production Laitière Caprine

FNEC, Coordination Rurale, Confédération Paysanne

Jacky Salingardes
Représentant du collège
Production Laitière Caprine

fnil Créateurs de Produits Laitiers

Collège Industries laitières

Davy Hecht
Représentant du collège
Industries laitières

LES INTERPROFESSIONS RÉGIONALES

ANICAP Auvergne-Rhône-Alpes-PACA
ANICAP Centre-Val de Loire
ANICAP Nouvelle-Aquitaine
ANICAP Occitanie
ANICAP Pays de la Loire-Bretagne

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mickaël LAMY
Président de l'ANICAP

2024, une année mouvementée

Un contexte agricole sous tension

En janvier 2024, un mouvement de contestation agricole d'une ampleur inédite a vu le jour. Né dans le Sud-Ouest — une région durement frappée par le changement climatique et les crises sanitaires —, ce mouvement a trouvé un fort écho lors des élections professionnelles, où ces territoires ont une nouvelle fois exprimé leur colère.

Les motifs de désarroi sont bien réels et une partie des solutions relève des pouvoirs publics. Il leur incombe, pour l'amont, de redonner une place centrale à l'acte de produire, en phase avec les objectifs de souveraineté alimentaire, et, pour l'aval, de permettre à l'agro-alimentaire français d'être compétitif pour assurer les transitions nécessaires, tout en répondant à la demande des consommateurs, qu'il s'agisse de produits haut de gamme ou de produits plus accessibles. La simplification administrative serait déjà un bon début pour libérer les énergies entrepreneuriales.

Nous avons aussi le pouvoir d'agir collectivement en poursuivant la structuration de notre filière à l'échelle des territoires. Notre interprofession constitue l'un des outils à notre disposition, mais pour que son action soit pleinement efficace, nous devons y rester unis, quelles que soient nos sensibilités respectives, dans l'intérêt du plus grand nombre. Le repli sur soi et les positionnements simplistes ne sont pas des solutions d'avenir.

Certes, l'action interprofessionnelle s'inscrit dans le temps long. Mais c'est bien au travers de l'engagement constant, tout au long de l'année, des différents acteurs de nos organisations agricoles que nous pourrons nous façonner un avenir durable dans un monde de plus en plus complexe.

L'élevage caprin, une réponse d'avenir

L'élevage caprin est majoritairement présent dans les zones dites intermédiaires, où les politiques agricoles des vingt dernières années ont conduit à une déprise de l'élevage au profit des productions céréalières. Mais le changement climatique et les impasses agronomiques rencontrées remettent en question ces systèmes.

Dans ce contexte, l'élevage caprin apparaît comme une solution pertinente dans ces régions pour créer de la valeur et renforcer la résilience des exploitations. Il nous appartient de nous mobiliser, tous ensemble, pour le défendre, le promouvoir, et parler positivement de ce beau métier !

Une conjoncture moins favorable et des enjeux structurels

La baisse de la collecte observée en 2024 se poursuit en ce début 2025. Il convient cependant de dissocier ce qui relève du structurel du conjoncturel. En effet, des conditions climatiques excessivement pluvieuses ont fortement pénalisé la production : les fourrages, sous toutes leurs formes (pâturage, foin, ensilage, enrubannage), ont été récoltés dans des conditions difficiles, avec pour conséquence une qualité médiocre, ce qui a eu un impact sur la production laitière, le tout ayant été amplifié par le manque de luminosité pour nos chèvres.

Nous devons par ailleurs être lucides concernant les créations d'élevages ex-nihilo : si celles-ci ont été un vrai moteur de développement de la collecte pendant vingt-cinq ans, les coûts de construction rendent aujourd'hui ce type de projets beaucoup plus difficiles à financer.

Une consommation qui résiste

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, la consommation de produits au lait de chèvre, dont le prix de vente consommateurs se situe dans la fourchette haute du marché des produits laitiers, résiste : elle se maintient en volume, même si on peut déplorer la baisse en valeur, les consommateurs se tournant davantage vers les marques de distributeurs au détriment des marques nationales.

Aussi, pour assurer la pérennité de notre filière, devons-nous rester dans les prochaines années dans une dynamique de création de valeur, laquelle doit être justement répartie entre l'amont et l'aval.

Les missions de l'ANICAP : accompagner, structurer, valoriser

L'ANICAP doit avoir la capacité d'accompagner les opérateurs de la filière à travers ses missions régaliennes, en assurant :

- la promotion de nos produits, sur fond de compétitivité hors prix, en valorisant leur caractère unique et leurs nombreux bénéfices en termes d'apport nutritionnel et de plaisir gustatif, au-delà du seul critère du prix ;
- la compétitivité de l'amont, avec l'appui des instituts techniques ;
- le développement de la production ;
- le sanitaire ;
- les transitions agroécologiques et le bien-être animal.

Nous devons aussi porter une attention toute particulière à la production fermière. Elle occupe une place prépondérante au sein de notre filière, nous devons être à son écoute et la soutenir.

Les travaux collectifs réalisés sur ces sujets seront toujours plus productifs que la somme des initiatives individuelles, alors sachons nous doter des moyens nécessaires pour relever ces défis ensemble !

2024 : des avancées collectives majeures

Concernant les actions que nous avons menées collectivement en 2024, nous pouvons nous féliciter :

- de l'aboutissement de la restructuration des interprofessions régionales, qui sont désormais au nombre de cinq, avec des périmètres géographiques identiques à ceux des régions administratives, ce qui devrait favoriser les échanges avec ces dernières ;
- de l'entrée de l'ANICAP comme membre actionnaire dans APIS-GENE, qui doit nous permettre de prendre part à des projets de recherche en génétique utiles à notre filière ;
- de la création du groupe lait cru dont l'objectif est de représenter les spécificités de la filière caprine en la matière ;
- des avancées en matière de qualité du lait de chèvre, avec la réalisation d'essais inter-laboratoires supplémentaires sur le critère germes, la décision prise par nos trois collèges de passer à une analyse systématique, à chaque collecte, de certains critères de paiement du lait selon sa composition et sa qualité, afin de permettre aux éleveurs livreurs de mieux piloter leur élevage, ou encore avec l'adoption d'une règle nationale harmonisée pour la gestion des écarts entre matière grasse et matière protéique.

Une filière attractive, un avenir à construire

Notre filière plaît indéniablement : les centres de formation comptent nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui s'y intéressent. A nous de prendre les bonnes orientations pour les accueillir et leur permettre de s'épanouir dignement dans ce métier exigeant et passionnant d'éleveur de chèvres !

CONJONCTURE CAPRINE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2024

687 millions de litres (-3,1%/ 2023)
Production de lait de chèvre

500 millions de litres (-3,2%/2023)
Collecte de lait de chèvre

98 000 tonnes (+1%/2023)
Fabrication de fromages de chèvre par les laiteries

48 %
Part de la fabrication de bûchettes sur les fabrications totales

51,63 millions de litres (-0,9%/2023)
Importations de lait de chèvre

CONJONCTURE CAPRINE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2024

24 469 tonnes (+3,1%/2023)
Exportations de fromages de chèvre

3 989 tonnes (-24,5%/ 2023)
Stocks de matières premières

920 €/1000 L (+1,3%/2023)
Prix moyen du lait de chèvre

51 179 tonnes (+0,7%/2023)
Ventes de fromages de chèvre en rayon libre-service en GMS

Sources : EML de FAM, Circana-CNIEL

CONJONCTURE CAPRINE | LES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2024

La conjoncture de la filière laitière caprine pour l'année 2024

Evolution des principaux postes de l'IPAMPA lait de chèvre

Source : Idele

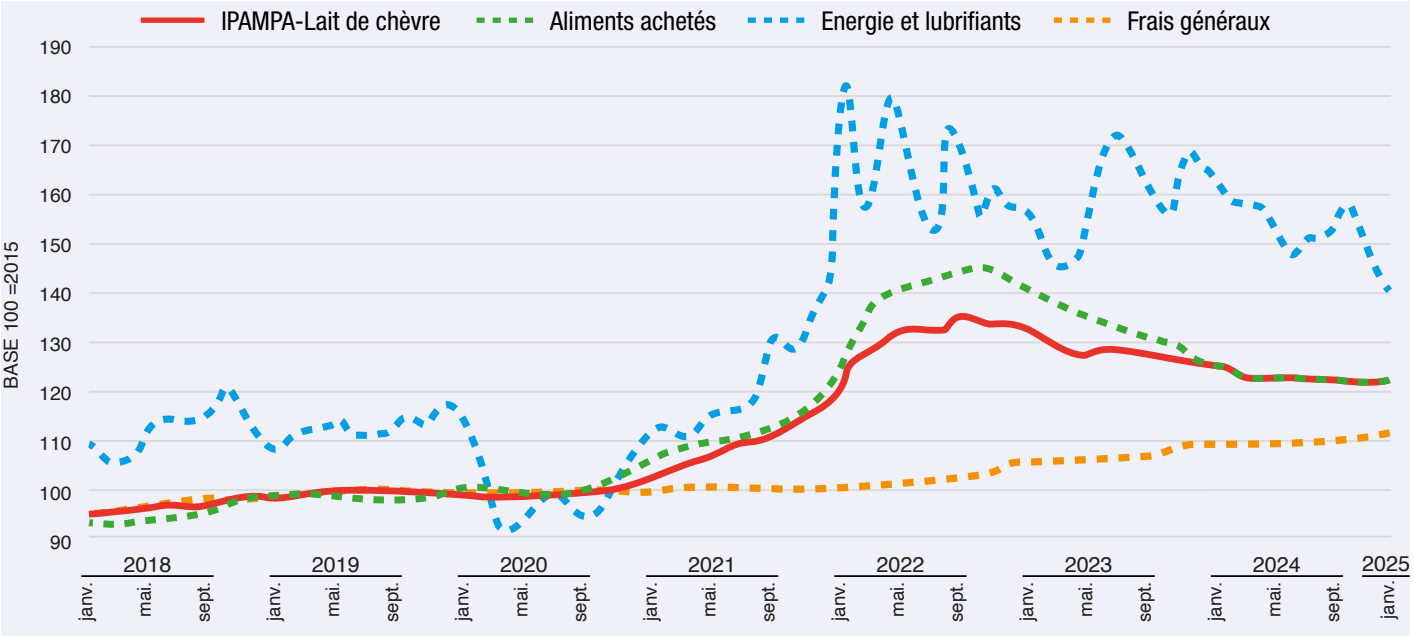

A la fin de l'année 2024 , l'Indice IPAMPA lait de chèvre est en baisse de -3,4% par rapport à 2023.

Marge MILC en indice (base 100 en 2015)

Source : Idele

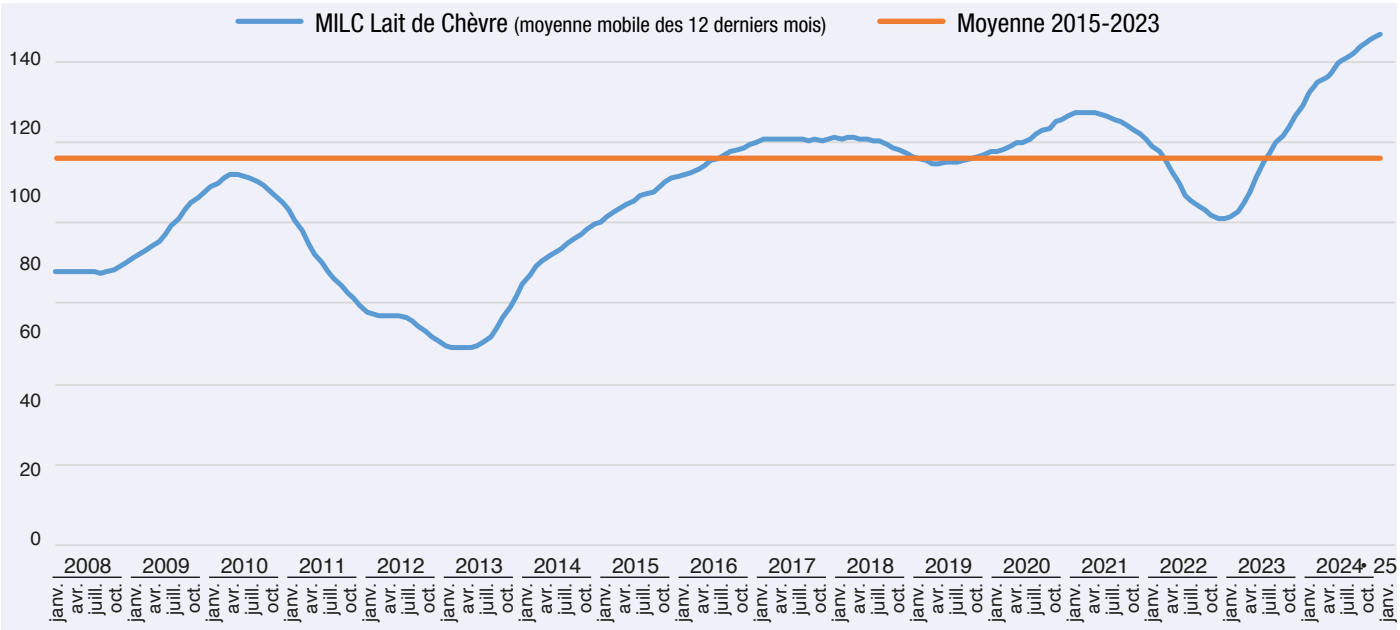

Au dernier trimestre de 2024, la marge de l'exploitation (indicateur MILC) a augmenté de +19% par rapport au dernier trimestre de 2023.

CONJONCTURE CAPRINE | LES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2024

Evolution des indices de prix de vente industriels

Source : INSEE

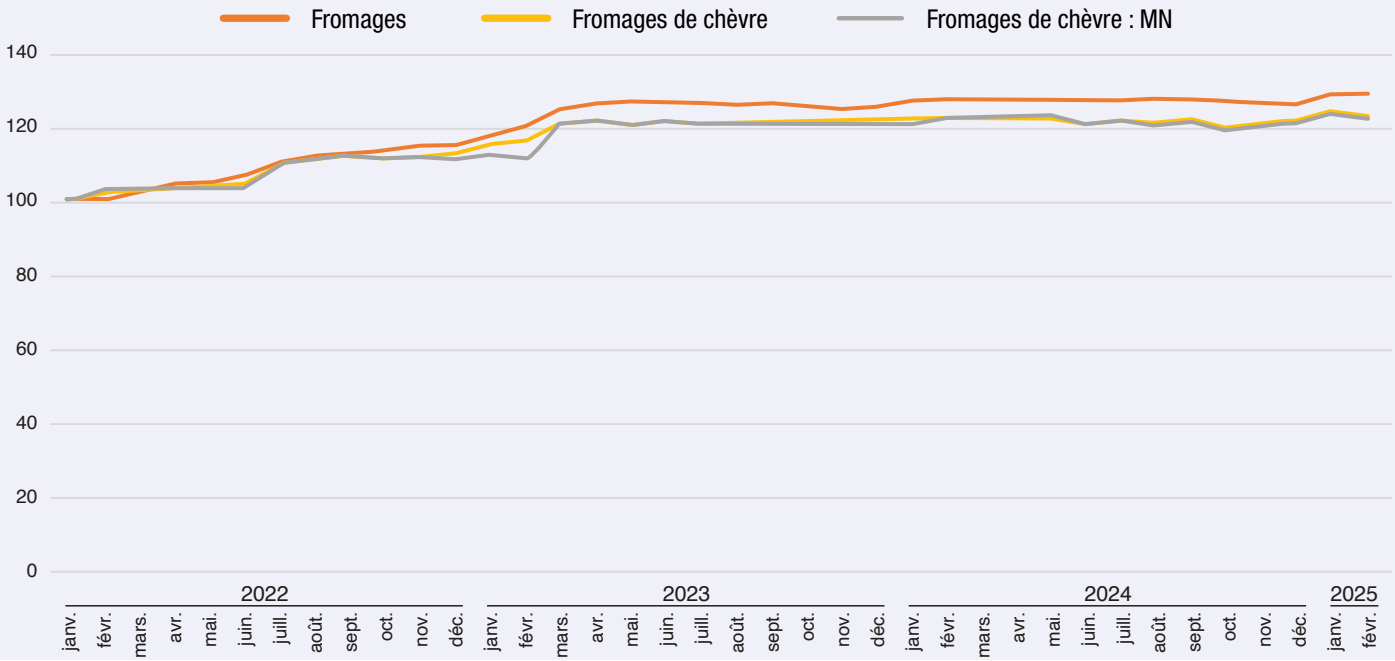

Au mois de décembre 2024, les PVI des fromages de chèvre et ceux des fromages de chèvre de marque nationale sont en légère augmentation.

Les fabrications en laiteries-fromageries en 2024

Source : GEB - Institut de l'élevage d'après FranceAgriMer

En 2024, les fromages de chèvre représentent la majeure partie des fabrications en laiteries-fromageries (78%, soit 98 000 tonnes), tandis que l'ultra-frais et le lait conditionné se partagent une plus faible part, avec respectivement 12%, soit 15 500 tonnes, et 10% soit 12 500 tonnes.
Cependant, on constate que l'ultra-frais est en nette progression (+11%/2023).

CONJONCTURE CAPRINE | LES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2024

Evolution des ventes en volume, en valeur et des PVC des fromages de chèvre en libre-service

Source : CIRCANA-CNIEL

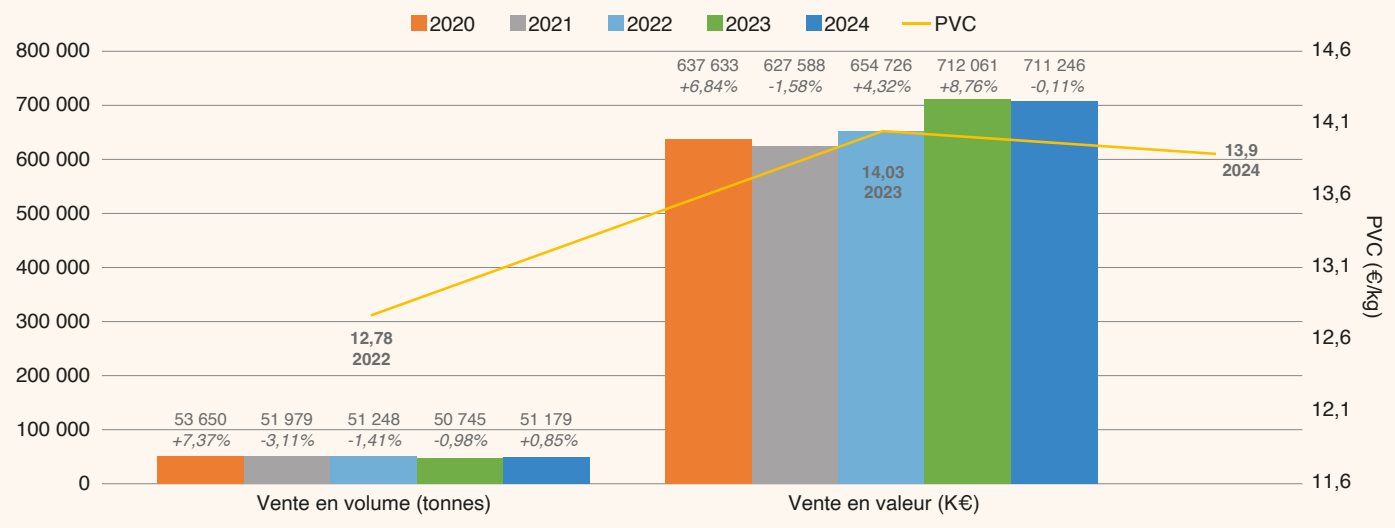

En 2024, les ventes de fromages de chèvre en LS ont légèrement augmenté en volumes par rapport à l'année précédente (+0,85%).

En valeur, on observe une très légère baisse de -0,11% par rapport à l'année 2023.

Les PVC enregistrent également une baisse (- 0,93% comparé à 2023). Le PVC moyen s'établit à 13,90 € le kilo.

Evolution des ventes en volume, en valeur et des PVC du lait de chèvre UHT en libre-service

Source : CIRCANA-CNIEL

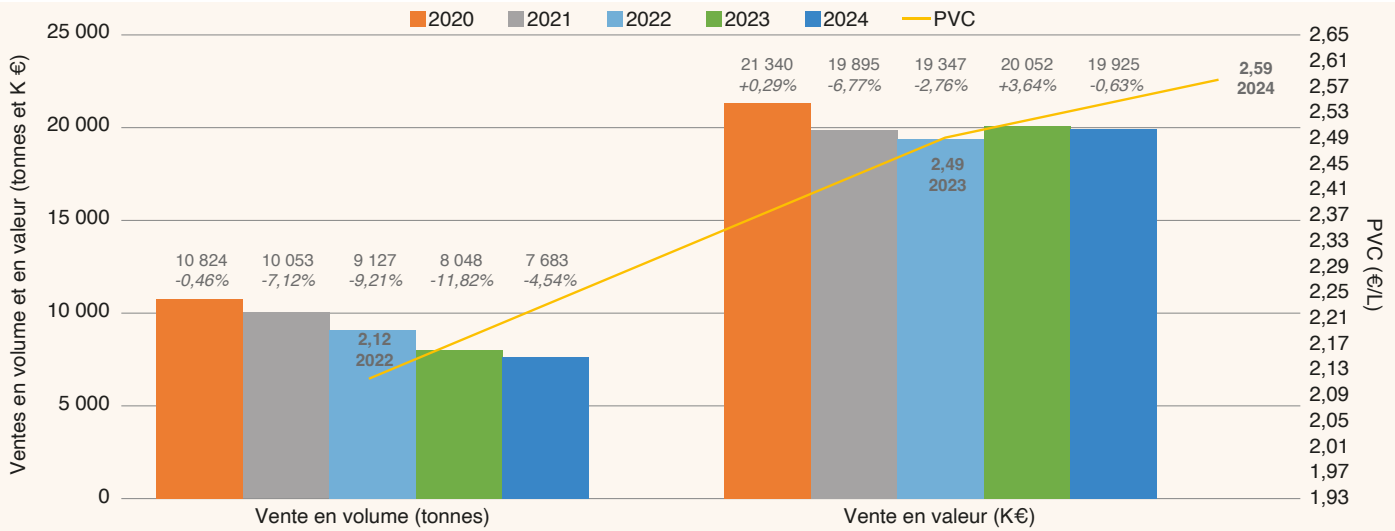

En 2024, les ventes de lait de chèvre UHT sont en baisse en volume (-4,54%) et en valeur (-0,63%) par rapport à l'année 2023.

Les PVC quant à eux sont en hausse (+4,02%). Le PVC moyen s'établit à 2,59 € le kilo.

CONJONCTURE CAPRINE | LES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2024

Evolution des ventes en volume, en valeur et des PVC des yaourts au lait de chèvre en libre-service

Source : CIRCANA-CNIEL

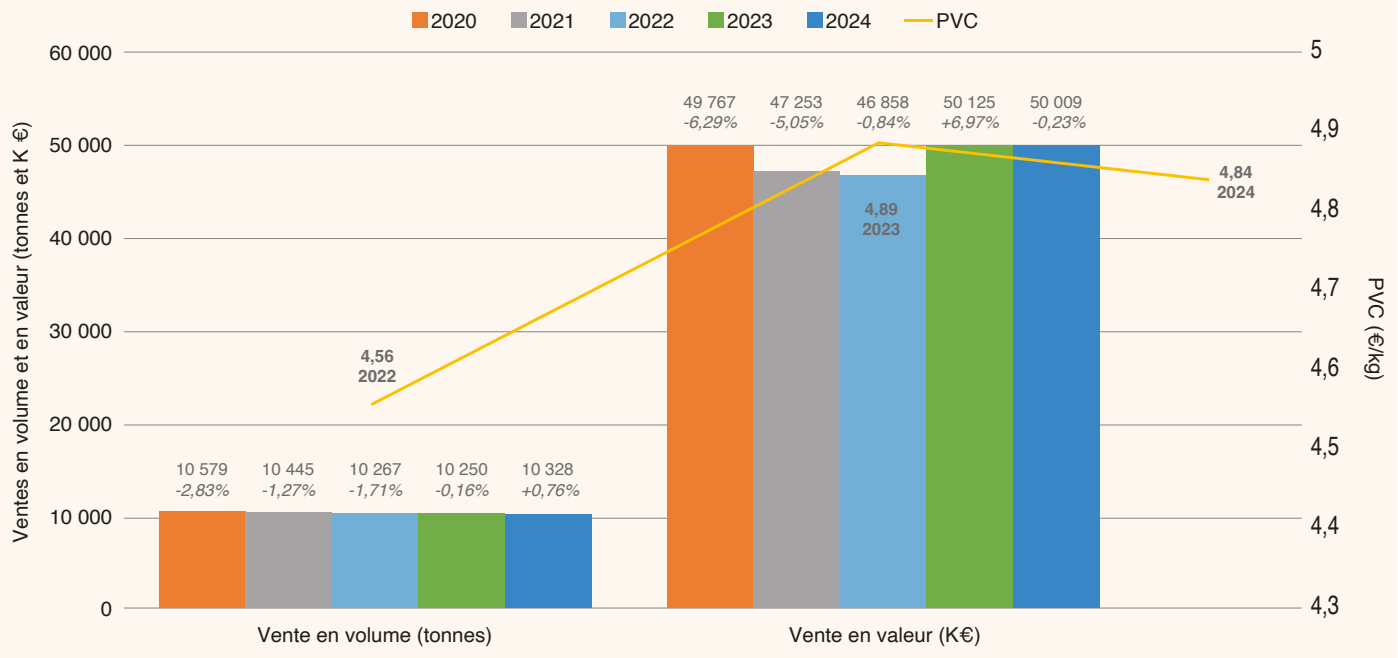

En 2024, les ventes de yaourts au lait de chèvre sont en hausse en volume (+0,76%) et en baisse en valeur (-0,23%).

Les PVC sont en baisse (-1,02% par rapport à 2023). Ils s'établissent à 4,84 € le kilo.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Agir pour la santé et le bien-être des troupeaux caprins : un engagement fort de l'ANICAP

La maîtrise des enjeux sanitaires est un levier essentiel pour préserver les troupeaux, sécuriser la production et assurer la viabilité économique des exploitations.

Consciente de ces enjeux, l'ANICAP renforce ses actions sur la santé animale, notamment à travers l'animation du comité de liaison sanitaire lancé en 2021 conjointement avec GDS France, et le soutien financier qu'elle apporte aux travaux menés par la FNEC et à l'Observatoire des Maladies Caprines (OMACAP), ainsi qu'à des projets de recherche prometteurs.

Au-delà de la santé, le bien-être animal est une préoccupation essentielle pour les éleveurs qui prennent soin de leurs animaux chaque jour. Cette question occupe également une place centrale dans les débats sociétaux, tant en France qu'à l'échelle européenne. C'est pourquoi, l'ANICAP s'engage activement à promouvoir les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain et à poursuivre les efforts d'amélioration en la matière en se dotant notamment d'un outil d'évaluation du bien-être animal.

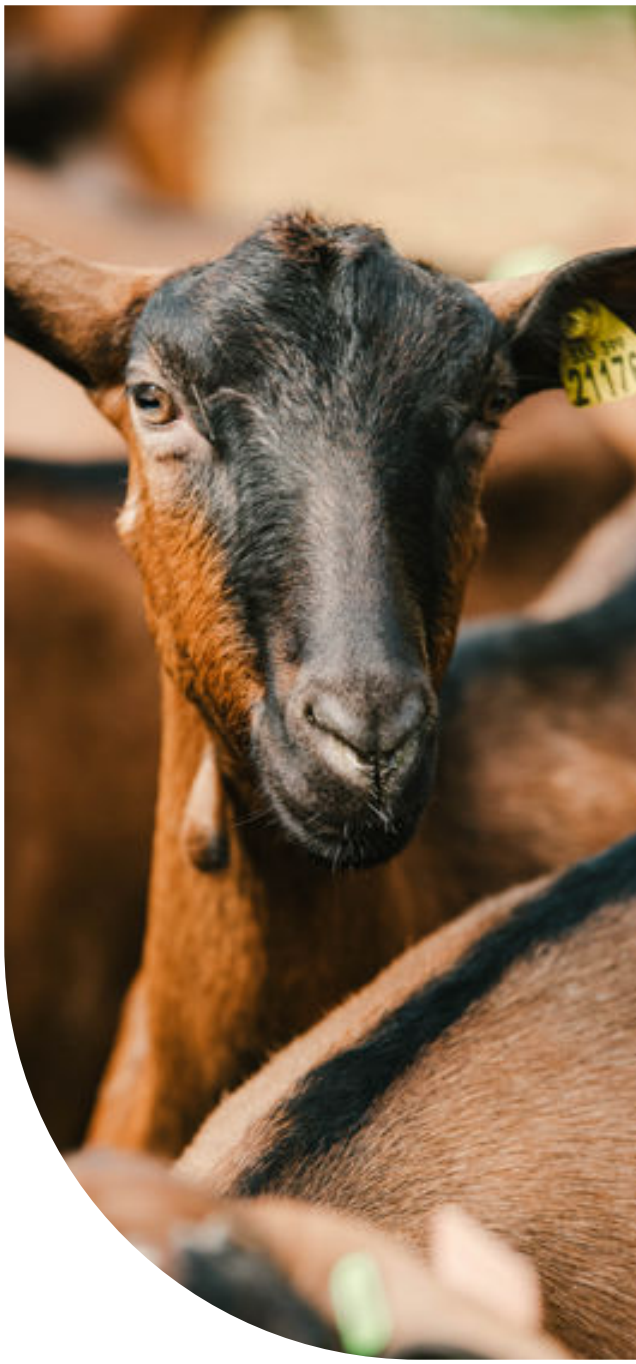

LES TRAVAUX DE L'OMACAP

Depuis 2014, l'ANICAP cofinance, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, les actions de l'Observatoire des Maladies Caprines (OMACAP) dont l'objectif est l'amélioration sanitaire des troupeaux caprins.

Les réalisations de l'année 2024 ont porté sur :

L'épidémiosurveillance

Réseau vétérinaire et valorisation des bilans sanitaires

L'OMACAP a de nouveau sollicité des vétérinaires pour l'enregistrement de bilans sanitaires d'élevages dans l'application mobile dédiée et a assuré le transfert d'informations sanitaires auprès de vétérinaires sur le territoire via la commission caprine SNGTV ou encore le congrès JNGTV.

Les maladies contagieuses et la maîtrise du statut sanitaire du troupeau

Caractérisation sanitaire des élevages à partir du lait de tank :

- Organisation d'une **campagne de dépistage sur lait de tank** du CAEV, de la lymphadénite caséeuse, des mycoplasmes, de la paratuberculose et de la fièvre Q en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. En 2024, environ 1000 élevages ont été prélevés et analysés pour une à cinq des maladies ciblées. Bien que les résultats obtenus ne permettent pas de connaître l'impact réel de ces maladies (clinique, économique), ils ont permis de sensibiliser les éleveurs aux mesures de prévention telle que la vigilance lors d'achats d'animaux.

L'objectif est d'assurer son déploiement sur le territoire national.

CAEV : différents travaux ont été menés pour améliorer les connaissances sur les voies de transmission du virus afin de préciser les recommandations dans différents contextes.

- **Approche anatomo-pathologique** (autopsies et histologies) : l'objectif était de rechercher des lésions de CAEV sur poumons afin d'évaluer l'importance de la transmission du virus par voie respiratoire. L'étude a montré que les lésions pulmonaires liées au CAEV sont rares et discrètes chez les chèvres, rendant leur détection difficile sans analyse histologique. Elle souligne que la voie respiratoire ne joue pas un rôle majeur dans la transmission du virus sans toutefois l'exclure formellement.

- **Transfert de connaissances** : dépistage sur lait de tank et communications (JNGTV, comité de liaison sanitaire, etc.)

- **Appui à la R&D :**
  - **Approche virologique :** participation au projet LENTICAP (étude d'un gène de résistance).
  - **Fiche sur la thermisation** avec GDS France (en cours).

Tumeurs nasales enzootiques :

- **Fiches tumeurs nasales :** travail réalisé au sein du comité de liaison sanitaire de l'ANICAP pour mieux sensibiliser les éleveurs, techniciens et vétérinaires à cette maladie.
- **Dépistage en élevages :** en collaboration avec l'INRAE de Lyon, réalisation de prélèvements par écouvillons nasaux dans une douzaine d'élevages et analyses PCR.

Les maladies d'élevage et la prévention des antibiorésistances

Coccidiose : *suivi de la dynamique d'infection par les coccidies et évaluation de l'efficacité de traitements de jeunes boucs (projet CAPGENES et ANSES).*

Par ailleurs, l'OMACAP a apporté son appui à des projets sur le bien-être animal cofinancés par l'ANICAP comme les projets CMoubiene ou MAMHA.

En 2024, l'OMACAP a également communiqué sur ses travaux et ceux de différents organismes intervenant sur la santé des caprins à l'occasion de divers événements (commissions caprines de FRGDS NA, comité de suivi OMACAP, comité de liaison sanitaire ANICAP, etc.).

Pour en savoir plus : *http://sante-chevres.fr/*

SANTÉ ANIMALE

La piste génétique pour gérer le CAEV en élevage caprin ?

C'est ce que propose d'investiguer le projet LENTICAP (2024-2026).

Le CAEV (Arthrite Encéphalite Caprine Virale) est une maladie virale largement répandue dans les élevages caprins, affectant durablement la santé des animaux et la productivité des troupeaux. Malgré la mise en place de mesures de gestion sanitaire, la maîtrise de cette infection reste un défi pour la filière.

De récents travaux de recherche menés à l'étranger mettent en évidence l'existence d'un déterminisme génétique dans la prédisposition des petits ruminants aux infections lentivirales. Ils ouvrent des perspectives dans les populations de petits ruminants sur le territoire français.

Un projet piloté par l'INRAE, en collaboration avec Idele, Capgènes et GDS France, cofinancé par l'ANICAP.

Figure 1. Fiches sur les tumeurs nasales

Comité de liaison sanitaire ANICAP co-animé avec GDS France

Dans l'objectif de **définir et de partager collectivement les orientations de la filière caprine en matière de santé animale,** l'ANICAP a mis en place en 2021 un comité de liaison sanitaire co-animé avec GDS France.
Ce comité s'est réuni au mois de septembre 2024 pour faire un point sur les pathologies caprines, l'actualité sanitaire (MHE, FCO), le travail à mener sur le CAEV (cf. projet LENTICAP) et valider les fiches de sensibilisation sur les tumeurs nasales à destination des vétérinaires, conseillers et éleveurs (figure 1).

FNEC

Veille et suivi des évolutions réglementaires sur les maladies caprines

- **Veille sanitaire** auprès des structures intervenant dans ce domaine.
- **Partie prenante de l'élaboration des campagnes des visites sanitaires.** Thématique de la visite sanitaire 2023/2024 : La loi Santé Animale.
- **CAEV** : participation au comité consultatif de l'AFSE (Association Française Sanitaire et Environnementale) afin d'actualiser le référentiel de garantie de troupeau en matière de CAEV

https://www.gdsfrance.org/caev-mise-a-jour-du-nouveau-referentiel-de-garantie-de-troupeau/?highlight=CAEV

- **FCO/MHE** : participation au COPIL « Maladies vectorielles » mis en place par la DGAL ; mobilisation pour obtenir des indemnisations pour la FCO ; veille pour la MHE.
- **Tuberculose** : veille pour donner suite à la publication d'un arrêté qui renforce les mesures de surveillance en élevage.

Assises du sanitaire

En 2024, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a commandé un rapport au CGAEER sur l'organisation du système sanitaire en élevage pour lequel la FNEC a été auditionnée afin d'exposer les enjeux sanitaires de l'élevage caprin.

Ce diagnostic a servi de base au lancement des assises du sanitaire début 2025 qui s'attachent à définir avec les différents acteurs des filières d'élevage et de la santé animale la nouvelle organisation sanitaire de demain.

La FNEC représente la filière caprine dans le cadre de ces échanges.

Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE)

La section « Ruminants » du FMSE, lequel est alimenté par des cotisations spécifiques prélevées par les GDS, a pour objectif d'indemniser les éleveurs bovins, ovins et caprins pour les pertes subies à cause de maladies ou de mesures sanitaires obligatoires (à l'exception des mesures de la police sanitaire qui sont prises en charge par l'Etat).

La FNEC fait partie de cette section où sont définies les modalités de calculs des indemnisations (ex. FCO en 2024).

Pour en savoir plus : www.fnec.fr

LSA et réforme de la BDNI

La Loi Santé Animale (LSA), entrée en vigueur le 21 avril 2021, implique une réforme de la BDNI (Base de données nationale d'identification) devenue obsolète.
En 2024, la FNEC a donc suivi de près le projet SINEMA (Système informatique national d'enregistrement des mouvements des animaux), qui a pour objectif de moderniser la BDNI et la BNO (Base nationale des opérateurs) en lien avec l'APCA et Ovinfos dans les années à venir.

Bientôt un outil d'évaluation du bien-être des caprins !

C'est l'objectif du **projet CMoubiene** démarré en 2021 et qui s'achèvera officiellement en 2025 avec un COPIL ainsi qu'un séminaire de clôture.

Le projet CMoubiene a permis à la filière caprine de mettre au point une grille d'indicateurs de BEA et de développer en parallèle un outil informatisé de diagnostic du bien-être des chèvres et chevrettes de plus de 6 mois, sous forme d'application mobile : **CAP'Well.**

En 2024, les tests terrain de l'application CAP'Well ont été effectués par 6 techniciens dans une cinquantaine d'élevages et ont suscité des retours plutôt positifs. Ces retours d'expériences ont permis d'améliorer le guide du technicien, ainsi que l'outil CAP'Well. Celui-ci pourra être déployé sur le terrain à partir de la fin d'année 2025 une fois que des formations destinées aux conseillers caprins préalablement formés au Code Mutuel auront été réalisées.

Un projet CASDAR FAM piloté par Idele et cofinancé par l'ANICAP.

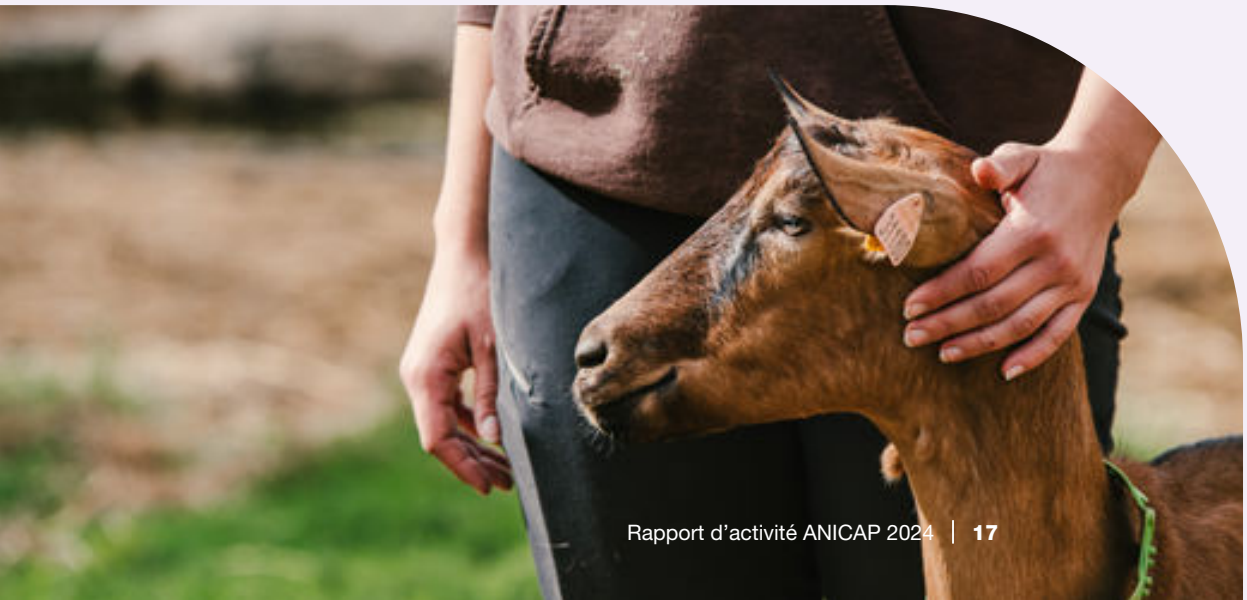

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Mieux accompagner les éleveurs dans la gestion des animaux en souffrance

C'est l'objectif du **projet MAMHA (2023-2025)** via la réalisation d'un **Guide de bonnes pratiques pour la mise à mort hors abattoirs des petits ruminants en souffrance.**

L'année 2024 a permis d'avancer sur la construction du guide et de ses fiches pédagogiques synthétiques. Leurs finalisations et relectures se poursuivront au cours de l'année 2025.

Un projet piloté par Idele et cofinancé par l'ANICAP.

Révision de la réglementation européenne en matière de bien-être animal : où en est-on ?

Un premier **projet de règlement européen sur la protection des animaux pendant le transport** a été déposé par la Commission européenne en décembre 2023. L'ANICAP, au même titre que les autres interprofessions ayant une composante d'élevage, s'est opposée à ce projet de règlement qui était très impactant pour la filière et ne donnait aux opérateurs ni le temps ni les moyens nécessaires pour s'adapter.

En 2024, l'ANICAP a maintenu cette position de refus du texte aux côtés des autres interprofessions de l'élevage. Depuis, chaque filière a néanmoins travaillé à des amendements afin de les soumettre au Parlement européen pour réviser le projet de règlement.

Le processus législatif est encore long et devrait se poursuivre en 2025 et 2026.

FOCUS SUR LE BIO

Etat de la filière lait de chèvre bio et effet de la crise de la consommation – avril 2024

Une enquête réalisée par Idele et financée par l'ANICAP

Evolution de la consommation de fromages de chèvres bio en rayon libre-service en GMS

Source : GEB - Idele d'après Circana

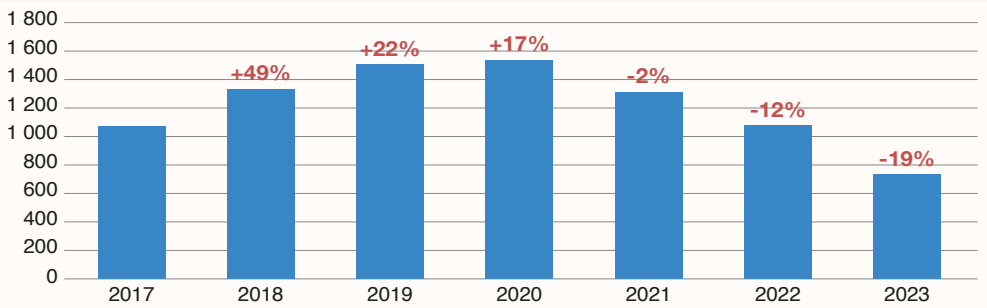

Fabrications annuelles de fromages de chèvre bio

Source : GEB-Idele d'après FranceAgriMer

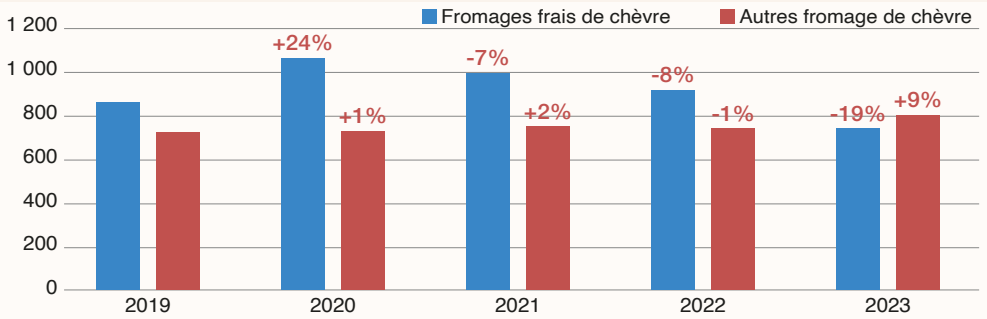

A la baisse de la consommation de fromages de chèvre bio depuis 2023 (-19%/2022 en 2024), la baisse de production de ces derniers (-14%/2020) ainsi que la baisse du nombre d'éleveurs caprins en agriculture biologique (167 à 153 entre 2022 et 2023) s'ajoute une légère diminution de la collecte de lait bio.

Collecte de lait bio en France

Source : Enquête annuelle laitière, Agreste et enquête mensuelle laitière FranceAgriMer

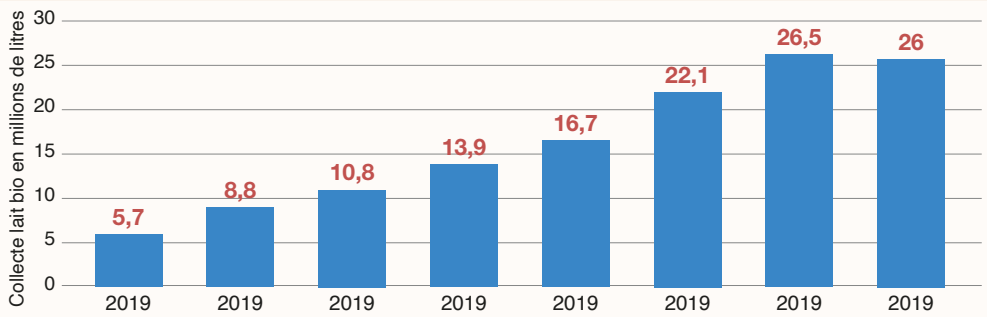

FOCUS | LE BIO

1080€/1000L

Prix du lait de chèvre BIO en 2023

1 SMIC/UMO

entre les élevages bio et les élevages conventionnels

120

éleveurs nécessaires pour pérenniser la filière

46%

du lait bio collecté a été déclassé ou stocké en 2022, 50 % en 2023

Prix du lait bio versus prix du lait conventionel

Source : GEB-Idele d'après Enquête Idele

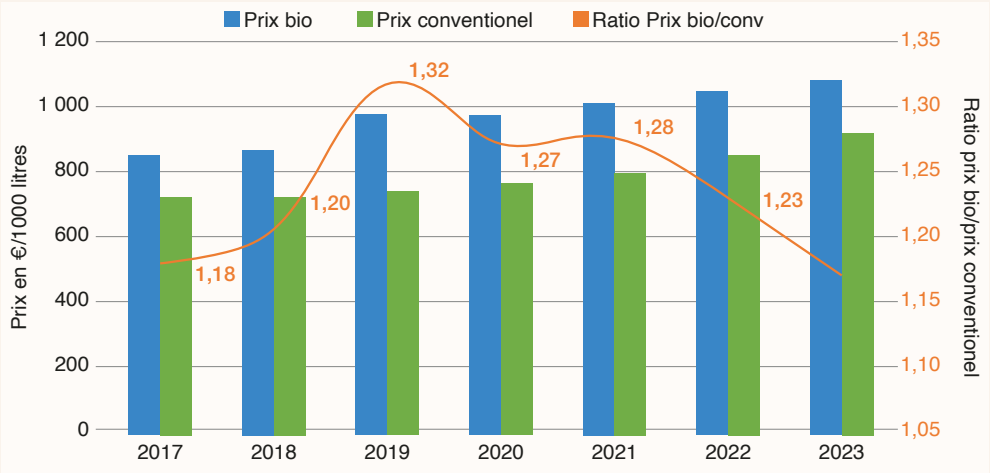

D'après les estimations de revenu 2023, le prix de revient du lait pour dégager 2 SMIC/UMO en lait de chèvre bio est de 1 329€/1000 litres, soit +248 € par rapport au prix payé.

Pistes pour accompagner la pérennité des élevages bio :

- L'accompagnement financier des jeunes avec un prix du lait spécifique, garanti sur 5 ans,
- L'accompagnement technique,
- L'appui à l'acquisition de « bon » foncier (pour gagner en autonomie alimentaire).

Points clés à retenir :

- Une **baisse** de la consommation,
- **90%** des éleveurs caprins en agriculture bio sont fermiers,
- Des **coûts** de déclassement et de stockage **élevés**,
- Les revenus du lait bio sont **inférieurs au conventionnel**, les éleveurs sont en difficulté,
- **-8%** de livreurs bio entre 2022 et 2023,
- Un besoin de **120 éleveurs** en bio pour 18 à 20 millions de litres minimum est **nécessaire pour pérenniser la filière**, or leur nombre est passé sous les 100.

LAIT CRU

L'ANICAP aux côtés des acteurs de la filière en production fermière et en fabrication au lait cru

Au sein de la filière caprine, le lait cru occupe une place centrale puisqu'on estime que :

- 70% des éleveurs de chèvres produisent en lait cru (≈3000 producteurs fermiers et des livreurs en lait cru).

- Sur les quelques 120 000 tonnes de fromages de chèvre produites chaque année, 25% sont considérées comme étant au lait cru (≈20 000 tonnes en ferme, ≈10 000 tonnes en laiteries-fromageries).

- 100% de la production fermière est au lait cru et 100% des fromages de chèvre AOP sont au lait cru.

La filière lait cru est confrontée à de nombreux défis : exigences sanitaires, pression réglementaire, transmission des savoir-faire, rentabilité et adaptation dans un contexte d'inflation et de changement climatique. Ainsi, produire au lait cru implique un haut niveau de maîtrise, tant sur le plan technique que sanitaire. L'ANICAP se doit d'œuvrer pour transmettre les outils nécessaires aux producteurs et aux conseillers qui les accompagnent afin qu'ils puissent exercer leur métier sereinement et ainsi pérenniser la filière lait cru de chèvre.

LAIT CRU

Aider les producteurs fermiers à améliorer la rentabilité de leur atelier

C'est l'objectif du **projet REFCAP (2021-2024)** via la mise en place d'une démarche d'accompagnement technico-économique intégrant les spécificités de la transformation fermière (module de transformation à ajouter dans l'outil COUPROD).

En 2024, les livrables suivants ont été finalisés :

- **Un dictionnaire d'indicateurs économiques** ;
- **Des fiches** sur les différents outils à destination des éleveurs (COUPROD, LOGICOUT, etc.) ;
- **Une formation** pour sensibiliser les éleveurs et les techniciens à l'utilisation d'outils pour connaître son coût de production en fromagerie ;
- **Des vidéos et brochures de témoignages.**

Ils seront bientôt en ligne sur le site internet de l'Institut de l'élevage.

Un projet piloté par Idele en collaboration avec la FNEC et cofinancé par l'ANICAP.

Des outils pour accompagner les producteurs fermiers et leurs conseillers au quotidien

En 2024, la **bibliothèque en ligne sur les produits laitiers fermiers « Biblio'PLF »**, mise en place dans le cadre du **projet Qualainov (2023-2026)**, a vu le jour pour garantir un accès facilité aux ressources sur la production fermière (Cf. Figure 2 ci-contre).

LAIT CRU

Le réseau des techniciens « Produits laitiers fermiers » ou « Réseau PLF »

Ce réseau technique, animé depuis 1994 par Idele et regroupant près de 300 professionnels spécialisés dans la production et la transformation laitière fermière, vise à favoriser les échanges, capitaliser les expériences et transmettre les savoirs entre techniciens, conseillers et producteurs.
Grâce au projet Qualainov, un annuaire des acteurs du réseau PLF sera bientôt disponible en ligne pour les mettre plus facilement en relation avec les producteurs et les techniciens hors réseau.

Figure 2. Page d'accueil de la biblio'PLF

Un projet CASDAR FAM piloté par Idele en collaboration avec le réseau PLF et cofinancé par l'ANICAP.

Préserver et favoriser les microflores d'intérêt du sol aux fromages

C'est un des enjeux de la filière lait cru et l'objectif du **projet ASSIMILAIC (2024-2027)** via le transfert de connaissances sur les écosystèmes microbiens (ESM) et la mise en œuvre d'outils et formations pour les acteurs de la filière (éleveurs, fromagers et conseillers) sur les ESM.
Pour en savoir plus : *https://www.rmtfromagesdeterroirs.com/projets-de-r-et-d/assimilaic/*

Un projet CASDAR FAM piloté par le CNAOL et Idele, cofinancé par l'ANICAP.

LAIT CRU

Les actions de la FNEC en faveur de la production fermière et du lait cru

La FNEC a assuré les travaux suivants pour le compte de l'ANICAP :

Sécurité sanitaire des produits

- **Evolution de la réglementation sanitaire et lait cru :**
  - Suivi de l'application de la flexibilité dans les ateliers fermiers ;
  - Instruction technique sur la durée de vie microbiologique des aliments : une version améliorée en 2024 grâce au travail de la FNEC ;
  - Elaboration d'une note de synthèse sur la réglementation sur l'eau en production laitière fermière pour répondre aux interrogations des producteurs.
- **Suivi des plans de surveillance menés par la DGAL :** le dernier date de 2022 et le prochain aura lieu en 2025.
- **Suivi des programmes d'inspection sanitaire réalisés par les DD(ETS)PP.**
- **Veille sur l'évolution de la police sanitaire unique :** depuis le 1er janvier 2024, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), via la Direction générale de l'alimentation (DGAL), est désormais seul compétent pour la sécurité sanitaire des aliments. De plus, pour augmenter la fréquence des inspections, certaines missions de contrôle sanitaire peuvent être déléguées à des organismes privés.
- **Veille sur les STEC.**

Gestion des alertes sanitaires en production fermière

Le guide de gestion des alertes a été révisé en 2023. Afin d'en communiquer les principales nouveautés aux producteurs fermiers et techniciens fromagers, la FNEC a diffusé une note d'information qui synthétise également les étapes de gestion d'une alerte sanitaire.

GBPH européen et dossier-type d'agrément

- **GBPH européen :** suivi du déploiement et formations des techniciens.
  - **57 formations de producteurs laitiers fermiers en 2024**
  - **356 producteurs formés au total**
  - **90 techniciens formés au total**
- **Suivi de l'appropriation du dossier-type d'agrément fermier** basé sur le GBPH européen sur le terrain.

LAIT CRU

Loi AGEC : réglementation étiquetage

Suivi de l'application de la réglementation relative à l'étiquetage des règles de tri pour les fromages fermiers emballés : la FNEC travaille à des propositions d'aménagements du décret pénalisant les producteurs fermiers.

Communication auprès des producteurs fermiers sur la cotisation interprofessionnelle ANICAP

Appui à la réalisation d'un document descriptif des **actions financées par l'ANICAP en faveur des producteurs fermiers grâce à la cotisation interprofessionnelle** (cf. Figure 3 ci-dessous) et aide à sa diffusion via son réseau.

Ce document est également envoyé par courrier aux producteurs fermiers dans le cadre de l'appel de cotisations effectué chaque année par l'ANICAP au début de l'été.

Figure 3. Document descriptif des actions en faveur des producteurs fermiers

Comité de liaison lait cru ANICAP

L'objectif de ce comité dont la mise en place a été préparée par l'ANICAP en 2024 est de travailler sur les spécificités de la production fromagère au lait cru de chèvre, tant sur le plan sanitaire et technique que sur l'aspect communication, afin de trouver des solutions pérennes pour préserver cette production emblématique de la filière caprine à laquelle nous sommes tous très attachés.

Il réunit une à deux fois par an les acteurs de la filière lait cru de chèvre (interprofessions régionales, ODG, producteurs, conseillers), Idele, le CNAOL ainsi que le CNIEL.

La première réunion a été fixée au 4 février 2025 afin de définir des premières pistes d'actions collectives.

FOCUS | LA CONDUITE D'ÉLEVAGE ET LA REPRODUCTION

L'autopesée : un outil de gestion du troupeau caprin en cours d'investigation à la ferme du Pradel

L'autopesée, est un outil qui permet de collecter des données de performances à grande échelle sans mettre en place un chantier de pesée. Ce dispositif s'avère intéressant pour valoriser les poids vifs des jeunes animaux dans des projets sur l'alimentation ou la santé, pour permettre un meilleur suivi des chevrettes, de la naissance au sevrage, et pour diminuer la charge de travail des éleveurs.

Le projet **PACC (Pesée Automatique et en Continu des Chevrettes, 2021-2022 et 2024)** a permis dans un premier temps de définir un cahier des charges d'autopesée adapté aux chevrettes et de choisir le système d'autopesée adéquat, puis de le mettre en place dans un lot de chevrettes de la Digiferme® du Pradel et de le tester.

Des premiers retours d'expériences ont mis en évidence les points forts et les points faibles du dispositif afin de l'améliorer.

Un projet piloté par Idele et financé par l'ANICAP.

Maîtriser la reproduction des petits ruminants

En 2024, l'ANICAP a apporté son soutien financier au programme-cadre de la CNE **« Maîtrise de la reproduction des Petits Ruminants »** (2023-2026) qui vise à explorer et à mettre au point de nouvelles stratégies de reproduction. **L'effet mâle et la préparation des chevrettes à l'IA sont au cœur des travaux menés en filière caprine.**

Intégrer sereinement les lactations longues en élevage caprin

Qu'est-ce que les lactations longues ? Pourquoi et comment les mettre en place en élevage caprin ? Quels sont les points de vigilance à avoir en tête avant de se lancer ? Pour répondre à ces questions et plus encore, un guide pratique a été conçu avec le cofinancement de l'ANICAP. Il est disponible en ligne : *https://idele.fr/detail-article/les-lactations-longues-en-elevage-caprin*

Pour aller plus loin sur le sujet, le projet **CASDAR ESCaLL (2023-2027)**, piloté par Idele, investigue plus finement les performances des élevages intégrant les lactations longues.

L'ANICAP, partenaire de l'innovation génétique au service de l'élevage caprin

L'amélioration génétique constitue depuis plusieurs décennies un levier central du développement des élevages caprins. En France, la sélection menée sur les principales races caprines, Alpine et Saanen, a permis des avancées notables en matière de production laitière et de qualité du lait. Ce travail, porté notamment par l'organisme de sélection CAPGENES, a contribué à renforcer la compétitivité des élevages tout en consolidant l'ensemble de la filière caprine.

Face aux enjeux actuels tels que la pression sanitaire, les attentes sociétales et le changement climatique, les objectifs de sélection évoluent. Convaincue du rôle stratégique de la sélection génétique pour l'avenir de la filière caprine, l'ANICAP s'engage pleinement dans le soutien des travaux menés par CAPGENES.

En 2024, l'ANICAP a apporté son soutien financier aux travaux de Capgènes sur la reproduction et la sélection des races caprines dans le but d'accompagner la transition agroécologique des différents systèmes d'élevage caprin.

Résistances génétiques

• **Au parasitisme**
Capgènes a poursuivi son travail d'**infestation par des strongles des boucs d'IA** (jeunes et adultes) en vue de la mesure de la variabilité phénotypique, puis génétique. Afin de pouvoir estimer l'héritabilité génétique, le protocole devra se poursuivre en 2025 (boucs supplémentaires).

• **A la tremblante**
Depuis 2023, l'effort pour **sélectionner en priorité des boucs résistants** pour l'entrée en centre de production de semence a été intensifié, ce qui permet d'avoir une proportion de boucs résistants à la tremblante plus importante chez les boucs retenus.

Amélioration de la longévité des chèvres

• **Développement d'une indexation génomique sur la maturité laitière :** intérêt pour travailler sur la longévité, car les chèvres à la maturité faible (production en troisième lactation supérieure à la première) ont tendance à avoir une carrière plus longue et plus productive.

Reproduction

• **Mise au point de nouveaux protocoles sur l'IA des chevrettes**
• **Semence sexée :**

- Réussite des chèvres avec un index fertilité supérieur à 103 : +20% de réussite
- Choisir une chèvre qui subit un échec d'IA l'année précédente divise par trois le taux de réussite
- Chèvres avec un écart Mise Bas – IA > 240 j : +10% d'échec à l'IA

• **Expertise technique et veille :** participation à l'ensemble des groupes spécialisés autour de la reproduction (Programme cadre CNE Maîtrise de la reproduction des petits ruminants, Groupe Reproduction caprine animé par IDELE, groupe expert reproduction Gènes Avenir, pôle de compétence de l'IA caprine, groupe reproduction multi-filières Eliance, convention de recherche INRAE-INNOVAL-Capgènes).

L'ANICAP mobilisée face aux défis du changement climatique

Le changement climatique représente aujourd'hui un défi majeur pour l'ensemble des secteurs économiques, et en particulier pour l'agriculture, directement exposée aux aléas météorologiques, à la raréfaction de l'eau, aux irrégularités de production fourragère, et plus largement à l'évolution des écosystèmes.

Face à l'intensification des événements extrêmes tels que les canicules ou les inondations, l'Union européenne et la France ont défini des stratégies ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation des pratiques agricoles : le Pacte vert (Green Deal), le plan stratégique national dans le cadre de la PAC, ou encore la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) visent à accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus résilients et durables.

Dans ce contexte, la filière caprine est elle aussi concernée. Elle doit adapter ses pratiques pour faire face aux impacts du changement climatique tout en contribuant aux efforts de réduction des émissions de GES. Elle s'engage ainsi dans la mise en œuvre de solutions durables, à tous les niveaux : élevage, bâtiments, production fourragère et transformation fromagère, etc. Cette dynamique se concrétise à travers des projets s'inscrivant dans sa feuille de route CAP'CLIMAT.

Les espèces fourragères estivales : des pistes intéressantes pour les fromages AOP-IGP dans un contexte de changement climatique

Caractériser les effets potentiels des nouvelles espèces fourragères estivales sur les exploitations et la qualité des fromages AOP-IGP (zone AOP Picodon pour les caprins), dans un contexte de changement climatique, c'est l'objectif du **projet Festig (2023-2025).**

L'année 2024 a permis de mesurer l'impact du **pâturage de sorgho comparé à de la luzerne** sur la qualité du lait et sa transformation en Picodon AOP :

- Production laitière : -0,7 kg
- Composition du lait : baisse TP et urée, hausse TB
- Qualité organoleptique : pas de différence
- Rendement : pas de différence

Le sorgho est une plante intéressante pour gagner des jours de pâturage en été, mais il faut adapter la ration en fonction des objectifs des éleveurs et éleveuses.

Un projet piloté par le Ceraq et Idele, cofinancé par l'ANICAP.

Pour en savoir plus : https://www.ceraq.fr/project/festig/

Quels impacts des fortes chaleurs sur la transformation fromagère fermière ?

Le projet **CLIMLACTIC (2022-2024)** a permis de mettre en évidence le fait que les périodes de fortes chaleurs impactaient négativement la production de lait, sa qualité (moins riche) et sa fromageabilité.

En 2024, le suivi et la valorisation de données de consommation d'électricité ont permis de proposer des solutions pour la maîtriser.

Ces conseils sont disponibles sous la forme d'une fiche technique (Figure 4 ci-après) ainsi que d'un outil **interactif en ligne**.

Un projet CASDAR FAM piloté par Idele et cofinancé par l'ANICAP.

D'autres **fiches techniques (figures 5 et 6 ci-contre) ont été diffusées pour valoriser les résultats du projet.**

Figure 4. Fiche technique sur la consommation electrique en fromagerie

Figure 5. Fiche l'essentiel

Figure 6. Fiche pratique

CAP'2ER® : l'outil de référence en agriculture pour atténuer son impact sur le changement climatique

Chiffres clés

1 748 diagnostics CAP'2ER® réalisés
(sur environ 5 700 exploitations caprines laitières)

- **483 CAP'2ER®** Niveau 1 conseiller
- **912 CAP'2ER®** Niveau 1 en autodiagnostic
- **353 CAP'2ER®** Niveau 2

Empreinte carbone brute moyenne : **1,6 kg eq.CO2/l**

Données au 1er janvier 2025 (Source : Idele, CAP'2ER®)

La diffusion de cet outil est assurée via le déploiement du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage caprin, le projet Elevages Caprins Durables et les stratégies Bas Carbone régionales pour le niveau 2 : Pays de la Loire (Ferme bas carbone Pays de la Loire) et Bretagne (Agris bas carbone), co-financées par l'ANICAP.

Le **module de transformation à la ferme** est disponible depuis le mois de mars 2024 pour les niveaux 1 et 2.

Vers des élevages caprins durables

C'est l'ambition du projet **Elevages caprins durables (2022-2025)** qui a un double objectif :

- Mettre en place un **observatoire de la durabilité** des élevages caprins en déployant l'outil CAP'2ER® de niveau 1 avec des indicateurs économiques et sociaux auprès de 475 éleveurs ;
- **Déployer l'outil CAP'2ER® de niveau 2** avec des indicateurs économiques et sociaux auprès d'une centaine d'éleveurs ambassadeurs.

L'année 2024 a permis de consolider la **grille de durabilité** et de poursuivre les diagnostics ECD.

De plus, un **kit pédagogique** pour aborder la question du changement climatique et de la durabilité des exploitations dans l'enseignement agricole a été élaboré et testé dans les établissements agricoles de Mâcon Davayé, Melle et Olivier de Serres. L'objectif est de le déployer plus largement à la fin de l'année 2025.

Un projet CASDAR FAM piloté par Idele et cofinancé par l'ANICAP.

Des solutions par et pour les éleveurs caprins afin de lutter contre le changement climatique

Le projet **CAP'Climat Territoires (2022-2025)** a pour objectif de faire émerger localement des solutions d'adaptation au changement climatique des élevages caprins.

Les échanges avec 7 groupes d'éleveurs mis en place dans les différentes régions caprines (cf. carte ci-dessous) se sont poursuivis en 2024.

Les régions concernées par CAP'Climat Territoires

Des fiches de synthèses régionales ont été réalisées et un jeu de cartes sur les leviers d'adaptation à mobiliser par les conseillers caprins avec les éleveurs est en cours de finalisation (cf. figure ci-contre).

En parallèle, un **kit pédagogique** sur l'adaptation, l'atténuation et la durabilité des élevages caprins est en cours de construction afin de sensibiliser les apprenants futurs éleveurs à ces thématiques. Il sera également complété d'un jeu de cartes à mobiliser en classe par les enseignants et à adapter selon le niveau (Lycée, BPREA, BTS, CS).

Livrables disponibles sur le site internet de CAP'Climat Territoires : https://idele.fr/CapClimatTerritoires/

Un projet piloté par Idele et financé par l'ANICAP.

Il existe d'autres projets au service de la filière caprine dans un contexte d'adaptation au changement climatique :

- **BATCOOL (2021-2025) : des bâtiments adaptés aux températures élevées pour les caprins et les ovins (viande et lait).**

  Ce projet piloté par la Chambre d'agriculture d'Occitanie visait à proposer des solutions pour adapter les bâtiments d'élevages de petits ruminants aux fortes chaleurs.

  Livrables disponibles :

  - **Fiches techniques sur différentes thématiques** : ventilation, rayonnement et implantation du bâtiment avec des résultats et des témoignages d'éleveurs.
  - **Vidéos témoignages de 5 minutes sur différentes thématiques :** rayonnement, implantation, ventilation naturelle et ventilation mécanique.

- **OCALIPRO (2023-2027) : optimiser la conduite alimentaire des élevages caprins et ovins laitiers pour une meilleure efficience protéique.**

  Face au constat d'une faible autonomie protéique des élevages de petits ruminants laitiers, ce projet CASDAR piloté par Idele ambitionne d'accompagner les éleveurs et les acteurs de la formation et du conseil, avec l'appui de la recherche, dans la mise en œuvre de démarches d'amélioration de l'efficience alimentaire en s'appropriant les nouvelles méthodes de rationnement.

  ➖ Mise à jour du guide « L'alimentation pratique des chèvres laitières »

- **L'UMT SC3D (2024-2029) : l'Unité Mixte Technologique Systèmes Caprins Durables de Demain.**

  Son objectif est de développer, autour d'une dynamique régionale (Nouvelle-Aquitaine) élargie aux autres bassins laitiers caprins, un lieu de création de références nationales répondant aux enjeux de la filière en matière de transition agroécologique, en allant vers des systèmes plus durables et résistants aux aléas. En ce sens, l'UMT SC3D est impliquée dans de nombreux projets tels qu'EscaLL, BATCOOL, OCALIPRO, etc.

BATCOOL

Des démarches de progrès pour assurer la durabilité de la filière laitière caprine

La filière caprine est une filière résiliente, de progrès et créatrice de valeur. Elle souhaite continuer à persévérer en ce sens pour rester une filière jeune, dynamique et durable.

Le Code Mutuel des Bonnes Pratiques en Elevage Caprin a été initié avec ces objectifs en tête, et c'est à présent notre feuille de route RSE, qui regroupe l'ensemble des enjeux de durabilité auxquels est confrontée la filière laitière caprine, qui sera la colonne vertébrale de nos actions au cours des prochaines années.

Par ailleurs, au national comme en régions, l'ANICAP s'engage pour la durabilité et le progrès technique en soutenant les travaux menés par les interprofessions régionales avec leurs partenaires locaux, au service de l'ensemble des acteurs de la filière sur le terrain.

Le Code Mutuel : une démarche de progrès pour tous les élevages caprins

Le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage Caprin, mis en place pour la première fois en 2004 par l'ANICAP, est une **démarche collective de progrès** qui a pour objectif d'accompagner les éleveurs et éleveuses dans la **maîtrise de leurs pratiques d'élevage** et de **mettre en valeur leur professionnalisme et leur savoir-faire.**

Elle permet de souligner le **respect de pratiques d'élevage communes** et d'être en mesure de témoigner collectivement et objectivement de ce travail auprès des parties prenantes de la filière (pouvoirs publics, distributeurs, détaillants, associations, etc.).

Cette démarche, **socle de base de la filière caprine**, a évolué dans le temps au rythme des changements techniques, réglementaires, sociétaux et climatiques, et nous en sommes désormais à la quatrième version, qui prend davantage en compte le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Pour l'éleveur ou l'éleveuse, adhérer permet avant tout de s'engager dans une démarche de progrès, d'**interroger ses pratiques et d'améliorer celles-ci**, le cas échéant, sur les conseils d'un technicien.

Modèle de DUERP : pour les éleveurs employeurs, la loi impose d'évaluer les risques qui existent sur l'exploitation en matière de santé et de sécurité des salariés. Pour cela, ils doivent établir et tenir à jour un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). La FNEC a mis à jour un modèle de DUERP pour les élevages caprins laitiers et fromagers, à destination des techniciens Code Mutuel. Il est disponible sur demande auprès des Maîtres d'œuvre régionaux du Code Mutuel, ainsi que dans l'espace dédié aux techniciens sur la plateforme internet du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage caprin.

Le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin, c'est :

- 8 rubriques, 53 items dont 22 relatifs au bien-être animal
- Des nouveaux points depuis 2021 : CAP'2ER®, 6 nouveaux points BEA, GBPH et biosécurité
- Près de 118 techniciens formés
- Près de 1 951 producteurs adhérents
- Une application mobile pour les techniciens formés « Appli'CM »

CAP'RSE, la démarche RSE de la filière caprine

En 2024, l'ANICAP a poursuivi la construction de sa démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), sur la base de la norme ISO 26030 qui est spécifique au secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre de ces travaux, la **raison d'être de la filière laitière caprine** a été définie de la manière suivante :

Contribuer à l'alimentation des citoyens en proposant des produits au lait de chèvre sains et de qualité, qui font partie intégrante du patrimoine gastronomique français, fabriqués selon un modèle durable, rémunérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière et à l'écoute des attentes sociétales.

Cinq axes stratégiques ont été identifiés :

1. Axe Responsabilité sociétale et Gouvernance : il s'agit de déployer la responsabilité sociétale à travers la gouvernance au sein de la filière laitière caprine, avec pour objectifs des engagements sur une juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la filière ;

2. Axe Communication et Dialogue avec les Parties Prenantes : il s'agit de développer les relations partenariales et de communiquer en intégrant les objectifs de développement durable, notamment via le dialogue avec les Parties Prenantes, et avec des engagements de communication auprès des consommateurs en France et à l'export ;

3. Axe Qualité du Lait et des produits : il s'agit de maintenir la haute qualité du lait et des produits au lait de chèvre et d'intégrer la durabilité dans le développement de l'innovation dans toute la filière ;

4. Axe Attractivité : il s'agit d'assurer le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers de la filière ;

5. Axe Production et transformation responsables : il s'agit de produire et de mettre en marché de manière responsable et durable, en prenant en compte, dans tous leurs aspects, les défis environnementaux (dérèglement climatique, biodiversité, transition) et le BEA, avec des engagements de réduction de l'impact environnemental de la filière et de suivi du bien-être animal dans les élevages.

Pour chacun de ces cinq axes de travail, l'ANICAP a défini des **engagements à horizon 2030 et des indicateurs associés**.

Elle a notamment fait appel à la société ADquation afin de mettre en place un baromètre social visant à mesurer comment les éleveurs et les salariés qui travaillent dans leurs exploitations perçoivent leur métier et à suivre l'évolution de leur perception dans le temps. Les indicateurs suivis intègrent des notions telles que la reconnaissance du métier, la sécurité économique, l'attachement au métier, les perspectives et le soutien de l'entourage. Ce baromètre a permis d'établir une note globale sur 100 d'appréciation de leur métier par les éleveurs et par les salariés. L'enquête sera renouvelée à intervalles réguliers pour mesurer l'évolution dans le temps de cet indicateur.

ACTIONS RÉGIONALES D'INTÉRÊT NATIONAL

En plus du reversement d'une quote-part des cotisations aux interprofessions régionales, en 2024, l'ANICAP a apporté son soutien financier pour des projets régionaux d'intérêt national. Elle a également soutenu les interprofessions régionales dans leurs missions d'animation de la démarche Code Mutuel.

ANICAP
Pays de la Loire-Bretagne

- Soutien à la mise en place du dispositif Agri Bas Carbone Bretagne, dans le cadre duquel sont réalisés des analyses des émissions de GES de l'exploitation via la démarche CAP'2ER® niveau2, et une restitution du diagnostic avec préconisations et construction d'un plan d'actions à destination de l'exploitation.

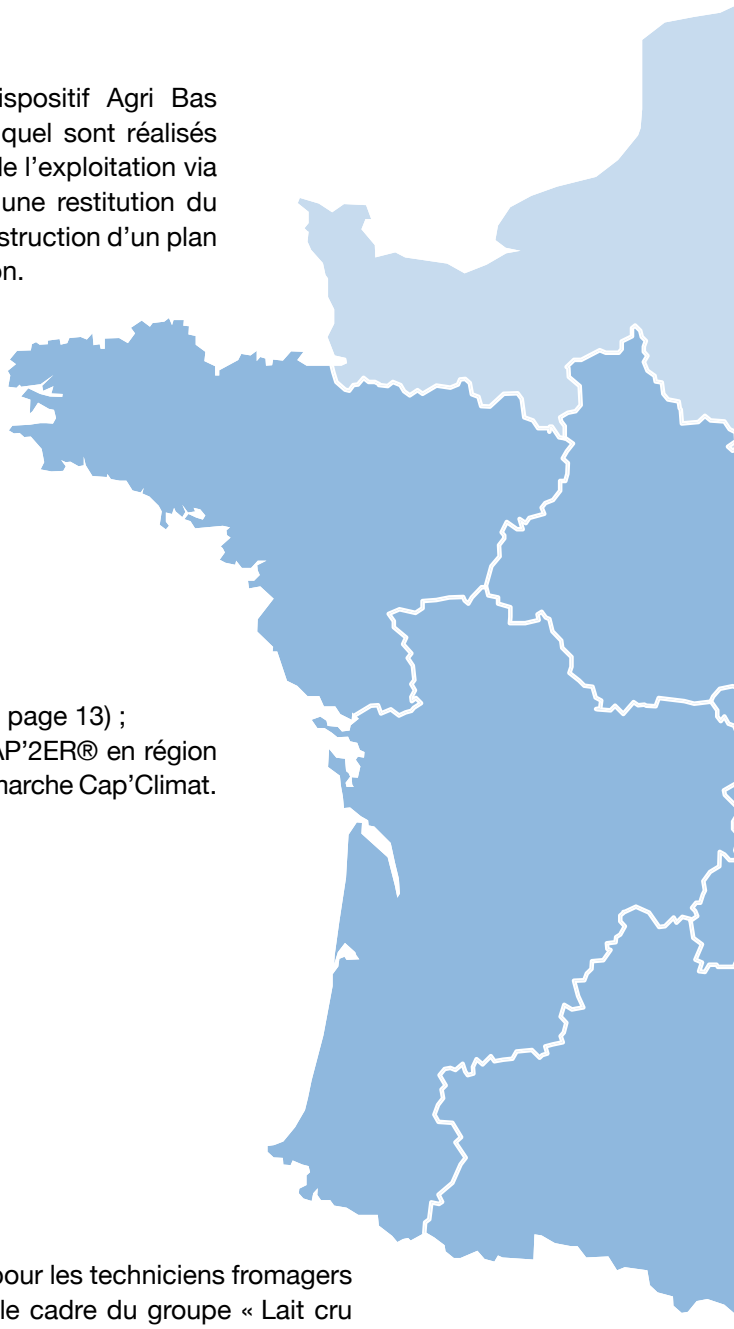

ANICAP
Nouvelle-Aquitaine

- Soutien aux travaux de l'OMACAP (cf. page 13) ;
- Aide à la réalisation de diagnostics CAP'2ER® en région Pays de la Loire dans le cadre de la démarche Cap'Climat.

ANICAP
Occitanie

- Aide à l'organisation d'une formation pour les techniciens fromagers et responsables de fromagerie dans le cadre du groupe « Lait cru Occitanie – Bassin Sud-Ouest » ;
- Aide à l'organisation d'une journée technique régionale sur la thématique « machine à traire et qualité du lait » ;
- Aide à l'ODG Rocamadour pour la rédaction d'un guide lait cru et l'organisation d'une journée technique pour accompagner sa diffusion.

ACTIONS RÉGIONALES D'INTÉRÊT NATIONAL

ANICAP
Centre-Val de Loire

- Aide à la réalisation d'animations et de supports de communication autour des 5 fromages de chèvre AOP du Centre à l'occasion de Ferme Expo Tours ;
- Aide à la promotion des fromages de chèvre, notamment des 5 AOP de la région Centre, à l'occasion de salons gastronomiques (Salon de la gastronomie d'Orléans et les Artisanales de Chartres), avec la création de recettes et de supports de communication ;
- Aide à la réalisation d'une étude sur la notoriété des 5 AOP de la région.

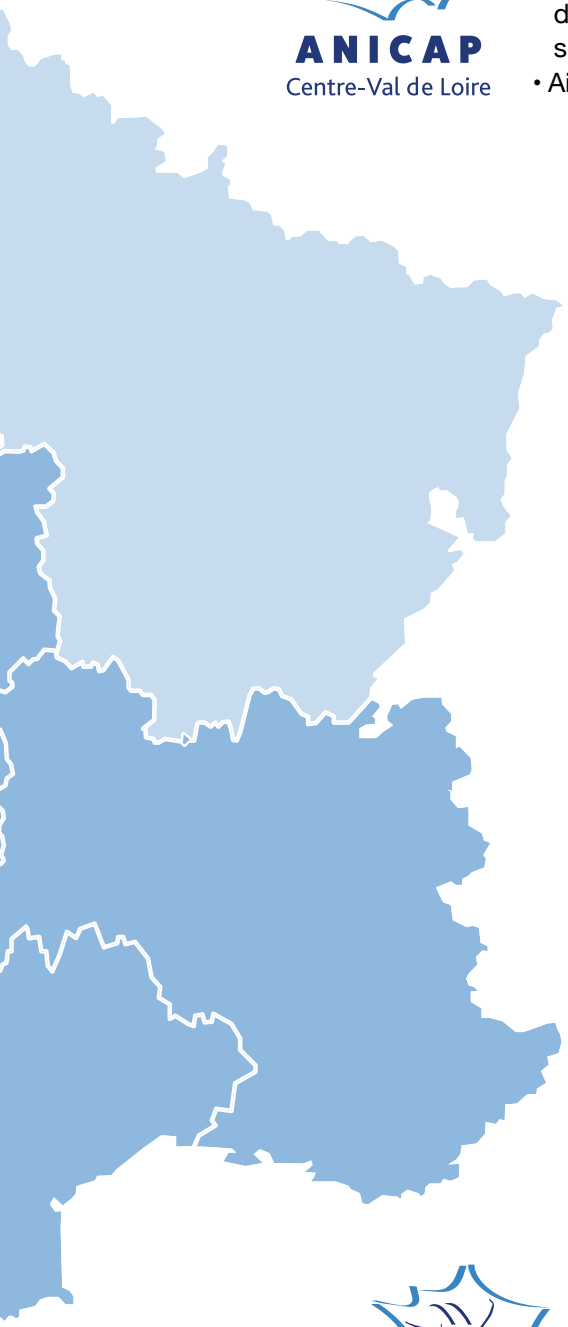

Restructuration des interprofessions régionales

La restructuration des interprofessions régionales afin que leur périmètre géographique corresponde à celui des régions administratives, dont le projet avait été amorcé en 2022, s'est poursuivie jusque fin 2024.
Le CRIEL AMC, le CRIEL Centre, le BRILAC et Cilaisud Caprin sont ainsi devenus :
- ANICAP Auvergne-Rhône-Alpes-PACA
- ANICAP Centre-Val de Loire
- ANICAP Nouvelle-Aquitaine
- ANICAP Occitanie
Et une nouvelle interprofession régionale a vu le jour :
- ANICAP Pays de la Loire-Bretagne
La dénomination ANICAP suivie du nom de la région permettra de préserver l'identité de chaque région, tout en renforçant son lien avec l'interprofession caprine nationale.

ANICAP
Auvergne-Rhône-Alpes-PACA

- Aide à la communication sur l'attractivité de la filière caprine ;
- Aide au déploiement de l'outil CAP'2ER® niveau 2 ;
- Aide à l'animation et à la coordination de la Charte à l'installation et l'attractivité du métier ;
- Aide à l'action du groupe technique « Bien-être animal en élevage caprin » ;
- Aide à la mise en place d'un observatoire économique de la filière caprine.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Promouvoir la filière et ses produits : une action fondatrice de l'ANICAP

L'ANICAP mène différentes actions de promotion collective en France et à l'export pour promouvoir non seulement les fromages de chèvre français, mais aussi le travail de la filière laitière caprine et le métier d'éleveur et d'éleveuse de chèvres.

L'interprofession travaille à présenter la filière et ses savoir-faire au plus grand nombre, notamment via une campagne de communication triennale en France, une campagne de communication triennale en Allemagne, et de nombreux événements annuels, à l'image des salons grand public comme le Salon International de l'Agriculture, ou des salons professionnels, comme le SPACE, le Sommet de l'Elevage ou Capr'Inov.

Elle apporte également son soutien à différents événements ponctuels de partenaires clés qui mettent en avant les produits au lait de chèvre et/ou la filière caprine dans son ensemble.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Caprin360 – Immersion dans le parcours du lait de chèvre et le métier d'éleveur de chèvres laitier

En 2024, l'ANICAP a fait appel à la société Artefacto pour produire une application de réalité virtuelle en 360°. Les vidéos ont été tournées en région Centre-Val de Loire au sein d'une exploitation caprine et d'une laiterie-fromagerie.

Caprin360, l'application qui en découle, a pour but de :

- Promouvoir le métier d'éleveur laitier caprin auprès d'étudiants futurs éleveurs,
- Faire connaître la filière laitière caprine, de l'élevage jusqu'à la fabrication de fromages de chèvre, auprès du grand public.

L'application est disponible sur les stores iOS (Apple) et Android (Google, Samsung), ainsi que sur le web (*https://anicap.artefacto.eu/fr/*). Elle a été présentée pour la première fois au grand public à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2025, à l'aide de casques de réalité virtuelle.

Chaque interprofession régionale est amenée à se munir à son tour d'un casque de réalité virtuelle pour pouvoir présenter Caprin360 sur les salons professionnels, les événements autour de l'installation-transmission, ainsi que les événements scolaires ou grand public.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Depuis de nombreuses années, l'ANICAP mène des actions de promotion collective en faveur des fromages de chèvre en France et à l'export.

Un programme complet de communication en France

Des actions pour ancrer les fromages de chèvre dans la consommation quotidienne des Français

L'ANICAP agit depuis de nombreuses années afin de valoriser la diversité des fromages de chèvre dans toutes leurs dimensions auprès du grand public, à travers les médias et sur les réseaux sociaux, dans l'objectif d'augmenter la notoriété des fromages de chèvre sur tout le territoire et de promouvoir leur consommation au quotidien.

Fin 2022, à l'issue d'un appel d'offres, l'ANICAP a confié sa nouvelle campagne triennale à l'agence Mediapilote basée à Nantes. Le programme mis en œuvre depuis début 2023, et qui s'est poursuivi tout au long de 2024, s'articule autour de plusieurs axes stratégiques dans une communication au ton convivial, moderne et tendance, destinée à toucher un cœur de cible constitué par les femmes de plus de 25 ans responsables des achats du foyer :

- **Valoriser les recettes, les producteurs et les nuances de goûts :** en 2024, une nouvelle saison des « Duos Chèvrissimes » qui mettent en compétition deux éleveurs ou éleveuses réalisant une recette à base de fromage de chèvre a été reconduite. Cette action a été complétée par un jeu-concours permettant de gagner un week-end à la ferme afin de faire participer activement notre audience. Elle a été menée lors de deux temps forts, au printemps et à l'automne. Par ailleurs, toujours pour répondre à cet axe, une campagne média digitale basée sur des animations vidéo a été menée toute l'année 2024 pour valoriser des recettes présentes sur le site www.fromagesdechevre.com avec des fruits et légumes de saison, à raison d'une recette par mois, sous le slogan « On en fait tout un plat » ;

- **Développer la consommation :** pour ce faire, le partenariat mis en place en 2023 avec l'application Jow, qui permet de préparer son panier de courses selon les recettes que l'on souhaite réaliser et comptabilise plus de 509 000 followers sur Instagram, a été reconduit en 2024. Deux recettes ont été créées et diffusées pour mettre en avant le chèvre frais et la bûchette de chèvre auprès de plusieurs millions d'utilisateurs de l'application pendant trois semaines. L'opération a comptabilisé plus de 4 millions d'impressions.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

- **Valoriser le travail des producteurs et productrices :** pour présenter le travail et le quotidien des éleveurs et des éleveuses de chèvre au grand public, plusieurs vidéos intitulées « Bienvenue chez nos éleveurs » et « Questions pour un éleveur de chèvres » ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, ainsi que sur la plateforme YouTube.

Enfin, toutes ces thématiques sont abordées sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) via des publications régulières sur les comptes Fromages de chèvre et des partenariats avec des micro-influenceuses.

Les actions réalisées en 2024 ont donné les résultats suivants :

32 millions
de contacts et impressions sur internet,

16,3 millions
de vidéos vues,

13 600
clics vers le site
www.fromagesdechevre.com,

Environ 2 millions
de couverture totale
des posts Facebook et Instagram,

Environ 50 000
interactions totales
sur les posts Facebook et Instagram.

La plupart de ces actions seront renouvelées en 2025 pour la dernière année de la triennale avec l'agence Mediapilote.

En fin d'année 2024, il a été décidé d'internaliser la production de contenu à destination des réseaux sociaux, à la suite de l'embauche en avril 2024 d'une chargée de communication. En-dehors des partenariats d'influence et de la gestion des jeux concours, toute la stratégie de communication et le community management des réseaux Fromages de chèvre sont à présent produits et gérés en interne.

Questions pour un éleveur de chèvres - "Que donnez-vous à manger à vos chèvres ?"

PROMOUVOIR
LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Outre ce programme triennal, l'ANICAP met en avant tous les types de fromages de chèvre via le site internet *www.fromagesdechevre.com* et les réseaux sociaux, notamment grâce à de nombreuses recettes dont les visuels sont mis à la disposition des médias et des acteurs de la filière à travers une médiathèque.

8 nouvelles photos, dont 3 nouvelles recettes ont ainsi été réalisées en 2024.

L'ANICAP assure également la promotion des producteurs qui le souhaitent via sa plateforme *outrouvermonfromagedechevre.fr* , qui permet de géolocaliser les fabricants de fromages de chèvre, fromagers fermiers, artisanaux ou laiteries, qui en font la demande, afin de permettre aux internautes de trouver une ferme ou un point de vente à proximité de chez eux.

En parallèle de ce programme, l'ANICAP communique régulièrement auprès de la presse grand public et professionnelle pour promouvoir les fromages de chèvre, la filière et le métier d'éleveur, en travaillant avec l'agence RP Esperluette & Associés basée à Rennes.

L'ANICAP diffuse également de la documentation pédagogique en direction des scolaires telle que la brochure Salut les caprins destinée aux classes de CM1-CM2, ainsi qu'un guide pédagogique sur la filière caprine à destination des enseignants. L'objectif est de mieux faire connaître le métier et les produits au lait de chèvre, et pourquoi pas, sur le long terme, de susciter des vocations ! Enfin, l'interprofession assure également la promotion de l'application mobile « Salut les caprins » qui permet aux plus jeunes de visiter une chèvrerie et de comprendre comment sont fabriqués les fromages de chèvre.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Toujours plus d'actions pour la promotion collective

- **Le site de l'ANICAP fait peau neuve** : au dernier trimestre 2024, une refonte du site *anicap.org* a été initiée avec l'agence web MentalWorks pour fournir un site correspondant aux normes RGPD, plus facile de prise en main pour les équipes, à l'arborescence simplifiée pour un parcours utilisateurs plus fluide et au design plus moderne. La livraison a été effectuée au premier trimestre 2025.

- **Les AOP se baladent dans le métro** : l'ANICAP a financé la campagne d'affichage dans le métro parisien « Vous le mangez comment votre terroir ? #mangezAOP », dans le cadre de son soutien à la campagne de communication 2024 du CNAOL. 100 affiches de 12m2 et 7 affiches digitales ont ainsi été exposées dans 97 stations du métro parisien, du 28/10/2024 au 03/11/2024, pour une audience de 5 millions de personnes et 49 millions de contacts.

- **Soutien à la communication sur la viande de chevreau** : en 2024, l'ANICAP a participé au financement de la campagne de promotion de la viande de chevreau menée par Interbev Caprins. Cette dernière a eu lieu en deux temps : «Je craque pour le chevreau de Pâques !» du 18 au 31 mars et «C'est la saison du chevreau de nos terroirs» du 22 avril au 12 mai 2024, avec des affiches, un volet sur les réseaux sociaux, un communiqué de presse et des animations de dégustations en points de vente. Cette campagne a eu un résultat de 24 millions d'audiences cumulées, 11 retombées médias et plus de 2570 magasins engagés sur les animations.

- **3R** : l'ANICAP a été sponsor des 3R (Rencontres Recherches Ruminants) organisées par l'Institut de l'Elevage et l'INRAE les 4 et 5 décembre 2024 à La Villette à Paris, et dont on fêtait les 30 ans. Un beau plateau de fromages de chèvre a été offert pour l'occasion.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

La filière à la rencontre du public

Salons agricoles d'automne destinés aux professionnels, Salon International de l'Agriculture : une présence dans les grands événements agricoles pour mieux faire connaître la filière et ses métiers.

L'ANICAP travaille non seulement à mieux faire connaître les fromages de chèvre, mais aussi la filière et les opportunités d'emploi qu'elle offre, que ce soit en qualité de chef·fe d'exploitation ou de salarié·e, lors des grands salons agricoles.

Salon International de l'Agriculture, du 24 février au 3 mars 2024 à Paris : l'ANICAP était présente comme chaque année au Salon de l'Agriculture au Parc des expositions de la Porte de Versailles. Le stand était animé par divers ateliers : découverte du métier de chevrier et de chevrière en présence d'éleveurs et d'éleveuses (formés comme éleveurs témoins par la FNEC avec le soutien financier de l'ANICAP), dégustation de fromages de chèvre avec des experts fromagers en collaboration avec le CFPL, atelier culinaire pour les enfants et jeux de questions/réponses pour gagner des goodies.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

SPACE, du 17 au 29 septembre 2024 à Rennes : l'ANICAP était présente au SPACE dans le hall ovins-caprins. L'ANICAP Pays de la Loire-Bretagne a ainsi pu présenter son rôle et ses actions sur le territoire, et répondre aux questions des futur·es candidat·es à l'installation. De nouveaux visuels ont été proposés sur le stand pour axer davantage la communication sur l'installation-transmission, en gardant le slogan « Devenir éleveur ou éleveuse de chèvres, pourquoi pas vous ? ».
Le salon a pu compter sur la présence de 1 210 exposants et 107 757 visiteurs.

Sommet de l'Elevage, du 1er au 4 octobre 2024 à Clermont-Ferrand : malgré le contexte sanitaire compliqué, l'ANICAP était présente sur ce salon majeur. Elle a pu y compter sur la présence des interprofessions régionales telles que l'ANICAP AURA-PACA, l'ANICAP Centre-Val de Loire et l'ANICAP Occitanie, ainsi que Capgènes. Ce fut de nouveau l'occasion d'aller à la rencontre des producteurs et des personnalités politiques comme la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que le Premier ministre, pour demander notamment que les caprins ne soient pas oubliés dans la gestion de la crise sanitaire (FCO, MHE).

1 650 exposants et 120 000 visiteurs professionnels se sont rendus à la Grande Halle d'Auvergne en 2024.

Journée Portes Ouvertes du Pradel, 15 octobre 2024 à Mirabel : l'ANICAP est partenaire de cet événement organisé par l'Association Cap'Pradel tous les deux ans. Plus de 500 participants (dont près de 200 éleveurs) sont venus découvrir les derniers résultats des essais réalisés à la ferme expérimentale du Pradel sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Fromagora, le 2 juin 2024 à Sainte-Maure de Touraine : pour cette édition 2024 du seul et unique concours français de fromages de chèvre fermiers qui se tenait à Sainte-Maure de Touraine, l'ANICAP a une nouvelle fois été le partenaire de la FNEC. 150 dégustateurs ont jugé 329 échantillons de fromages de chèvre fermiers venant de toute la France, répartis dans 35 catégories. Au total, ce sont 112 producteurs fermiers qui ont participé au concours.

74 médailles ont été décernées : 27 d'or, 31 d'argent et 16 de bronze.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Un programme de communication en Allemagne

L'intérêt pour les fromages de chèvre ne se limite pas aux frontières de l'hexagone : leur promotion se fait aussi à l'étranger.

L'Allemagne est le premier marché à l'export pour les fromages français, et les fromages de chèvre ne font pas exception. Pour faire la promotion de ces derniers sur le territoire allemand, l'ANICAP a fait appel à l'agence ff.k à la suite d'un appel d'offres. Comme en France, diverses actions de communication sont menées outre-Rhin, impliquant notamment la réalisation de recettes à base de fromages de chèvre diffusées sur les réseaux sociaux grâce à des partenariats avec des plateformes culinaires telles que Eatsmarter ou Eat.de. Des événements culinaires y sont organisés avec des influenceurs. Les fromages de chèvre français sont également mis en avant avec beaucoup de succès lors d'évènements grand public comme le Gourmet Festival à Düsseldorf. En 2024, l'ANICAP et son agence ff.k ont organisé un voyage d'influence en Ile-de-France pour faire découvrir les fromages de chèvre de France et une chèvrerie à quatre influenceuses.

La campagne a obtenu de très bons résultats :

3,4 millions d'impressions sur Facebook et Instagram,

517k impressions pour la campagne avec Eatsmarter,

100k visiteurs au Gourmet Festival Düsseldorf,

310k impressions sur Pinterest,

1 389 000 contacts pour la campagne avec Eat.de,

1 825 contacts de dégustation sur le stand, au Gourmet Festival Düsseldorf

500k impressions sur YouTube,

347 000 lecteurs pour la publication dans Lebenstmittelzeitung,

533k impressions pour l'opération du voyage d'influenceuses sur Instagram.

ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

A PROPOS DE L'ANICAP

Créée en 1983, l'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de chèvre, les entreprises laitières privées et les coopératives laitières.

Elle porte l'objectif commun de ses trois collèges d'œuvrer pour une filière laitière caprine durable, résiliente et créatrice de valeur, ancrée dans les territoires et à l'écoute de la société civile.

www.anicap.org